



JEUDI 2 FÉVRIER 2023 À 20H

 @chevrycossigny

Vous n'avez pas pu assister au direct du Maire le mercredi 2 février 2023 ? On vous fait le résumé des sujets abordés par les participants :

CADRE DE VIE

Pouvez-vous nous expliquer les passages de tracteurs et remorques à vide dans la rue de la Beauderie. Ces engins viennent-ils de l'unité de méthanisation ?

Depuis la rue de la Beauderie, un chemin d'accès est empruntable par les engins agricoles pour rejoindre leurs exploitations. Ce n'est donc pas forcément en lien avec l'unité de méthanisation.

Des arbres ne sont pas entretenus dans une propriété rue de la Beauderie et cela entraîne des difficultés de circulation pour les camions. Comment est-il possible de faire tailler ces arbres ?

La commune, via l'EPF, étant propriétaire depuis peu de cette parcelle, une opération d'élagage est donc prévue à l'Automne.

Pouvez-vous nous donner des informations sur le projet immobilier en lien avec l'acquisition de la parcelle Dufay dans la rue Frétel ?

La municipalité étudie diverses propositions pour l'exploitation de cette parcelle à l'horizon 2026/27. Il y aura des constructions mais qui ne dépasseront pas 70 logements.

Comment pouvez-vous nous aider à résoudre le problème d'inondations dans la rue Aman Jean ?

Les installations d'assainissement ne sont plus adaptées au nombre d'habitations dans cette rue. Il faudrait donc créer un nouveau réseau de collecte des eaux pluviales et usées. Ces travaux sont estimés à plus d'un million d'euros. La ville n'a pas les capacités financières pour investir dans ces montants. Nous travaillons donc avec la CCOB car en 2025 la compétence de l'assainissement lui sera transféré.

Avec les nouvelles règles de tri sélectif, est-il prévu de revoir l'organisation des collectes des déchets ? Pouvez-vous envisager une seule collecte d'ordures ménagères et deux pour le tri ?

Le SIETOM, syndicat en charge de la collecte des ordures ménagères est en réflexion sur ce sujet. Nous reviendrons vers vous si des changements devaient intervenir.

Concernant les travaux des liaisons douces, est-ce qu'un enrobé est programmé sur la route ?

En effet, le Conseil Départemental s'est engagé à refaire l'enrobé dès que les travaux seront terminés dans la rue Jean Gabin et autour du rond-point de la Fontaine.

CIRCULATION

Dans le cadre de l'extension de la zone d'activité et avec le projet immobilier Jardin des Arts, comment allez-vous aménager la circulation dans la rue Aman Jean ?

Nous travaillerons sur une signalisation pour les poids lourds qui rejoindraient la ZA. Ils devront emprunter davantage la rue René Cassin et la rue de l'Industrie, qui sont plus adaptées.

Est-il envisageable un radar entre Brie-Comte-Robert et Chevry-Cossigny ? Cette route semble très accidentogène.

Nous avons fait la demande auprès de la Police Nationale mais l'Etat l'a refusé pour le moment. Cependant des contrôles de Police continuent d'être effectués très régulièrement.

JEUDI 2 FÉVRIER 2023 À 20H

 @chevrycossigny

CIRCULATION

Comment est-il possible de signaler davantage le sens interdit au début de la rue de la Beauderie en venant de Brie-Comte-Robert ?

Actuellement, il existe 2 panneaux de signalisation "sens interdit". Nous allons y ajouter un panneau "interdit de tourner à droite" en amont.

Dans les quartiers de l'école élémentaire et du Moulin, les véhicules circulent vite et quand 2 se croisent le risque d'accident est prégnant. Est-ce que certaines de ces rues pourraient être en sens unique ?

Une réflexion est possible avec les habitants de ces quartiers.

Est-ce que la ville peut installer un miroir pour faciliter la sortie des véhicules depuis le Domaine des Arts sur la rue Charles Pathé ?

Le syndicat de copropriété a pris contact avec la ville pour demander l'autorisation d'en installer un. Ce miroir devrait donc être installé dans les semaines à venir sur le domaine privé.

MODIFICATION PLU

Pouvez-vous en faire un retour sur la réunion d'informations concernant la modification du PLU organisée en janvier dernier ?

Le P.L.U de Chevry-Cossigny a été adopté en 2018. Le service urbanisme a relevé un certain nombre d'incohérences, d'adaptations ou de précisions à apporter au règlement.

Certaines règles actuelles ne correspondent pas à la vision de la municipalité. Par exemple, il est aujourd'hui imposé aux constructions qui s'implantent dans la rue Charles Pathé de s'aligner au trottoir. Dès lors, aucun recul n'est autorisé. Car la municipalité souhaite repenser l'axe principal qui traverse notre commune, il a été décidé d'imposer une bande de recul. Ainsi, à terme et dans plusieurs années, les bâtiments ne seront plus implantés à l'aplomb du trottoir afin d'offrir une respiration à la rue. Bien entendu, cette règle ne sera applicable que pour de nouvelles constructions. Aucune démolition de l'existant ne sera imposée.

Une attention toute particulière sera aussi portée à la préservation de certains aspects architecturaux. Davantage de biens ont été identifiés et référencés et seront protégés dans le futur PLU. Il s'agit de bâtisses remarquables mais aussi de certains vestiges historiques de la commune comme des murs en pierre meulière ou des aspects très précis de certaines constructions (colombages, toiture,...)

Enfin, il nous a paru essentiel de renforcer la protection des arbres et plus largement des espaces verts sur les parcelles privées. Ainsi, pour les futurs projets, il est proposé d'étendre la surface d'espaces verts à conserver sur chaque parcelle mais aussi d'interdire les constructions à proximité des arbres existants. Cette volonté s'inscrit pleinement dans la volonté de la municipalité de préserver le patrimoine arboricole.

Dans le cadre de la modification du PLU, la diminution de la densité des logements est prévue sur un quartier. Est-il possible de le prévoir sur l'ensemble de la ville ?

La municipalité poursuit sa volonté de diminuer la densité des logements. Nous renforçons pour cela les règles de distanciation entre les habitations et limitons les implantations foncières sur certaines parcelles.

Est-ce que des éléments de construction peuvent être rajoutés sur un monument classé ?

Nous renforçons l'inventaire sur les bâtiments remarquables car nous souhaitons les préserver. Le propriétaire devra donc conserver ou reconstruire à l'identique.

JEUDI 2 FÉVRIER 2023 À 20H



@chevrycossigny

MODIFICATION PLU

Est-ce que les propriétaires de la rue Charles Pathé seraient lésés avec le recul imposé de leurs habitations ?

Cette bande de recul est imposé uniquement en cas de nouvelle construction. Il n'y aura pas d'expropriation ou de préemption sur les habitations déjà existantes.

La modification du PLU va t-elle favoriser la construction d'un ensemble immobilier au croisement des rues Charles Pathé/Marcel Pagnol ?

La modification du PLU ne va pas favoriser l'implantation de cette construction plus qu'une autre. La bande de recul dans la rue Charles Pathé sera imposé pour toutes les nouvelles constructions.

DÉCHETS VERTS

Avez-vous trouvé une solution pour la collecte des déchets verts ?

Le SIETOM a décidé d'arrêter la collecte des déchets verts en porte à porte. Après de nombreuses sollicitations des communes concernés, une nouvelle collecte temporaire des végétaux sera mise en place pour l'année 2023 du 13 mars au 17 novembre. À Chevry-Cossigny, la collecte sera effectuée le vendredi toutes les semaines impaires.

Pour rappel, un réseau de déchetteries est à votre disposition gratuitement aux alentours.

Est-ce que l'unité de méthanisation ne pourrait pas traiter ces déchets verts ?

En effet, certains territoires utilisent ce système de traitement des déchets verts. Pour le moment ce projet n'est pas à l'étude.

STATIONNEMENT

Comment éviter le stationnement abusif dans la rue Aman Jean qui est très étroite et ne permet pas de circuler facilement ?

La municipalité est bien au fait de cette problématique et continuera de verbaliser les véhicules concernés.

Pouvez-vous revoir les places de stationnement autour du Pôle Santé ? Elle sont trop étroites et ne permettent pas de sortir aisément de son véhicule.

Deux projets sont en cours d'étude dans ce secteur. En effet, une réhabilitation est prévue au niveau de la Zone d'Activités en lien avec la Communauté de Communes de l'Orée de Brie (CCOB), avec le déploiement de nouveaux stationnements. Aussi, le projet d'agrandissement du Pôle Santé permettra de revoir le stationnement et de faciliter son accès.

FIBRE OPTIQUE

Où en est-on des nouveaux raccordements à la fibre optique ?

10 ans après le déploiement de la fibre optique à Chevry, le réseau n'est plus adapté aux nombres de prises. XP fibre entretient et déploie la fibre optique sur la commune. Ils finalisent l'étude pour répondre aux nouvelles préconisations et s'est engagé pour que les travaux s'effectuent premier semestre 2023.

Dès que le nouveau réseau sera déployé, les Cheviards aurons l'accès à d'autres fournisseurs internet.

JEUDI 2 FÉVRIER 2023 À 20H

 @chevrycossigny